



Notre **ARGELLIERS**

Informations - Novembre 2021 - n°5

Sommaire

- I. Urbanisme - Voiries
- II. Festivités - École - Culture - Environnement
Bilan de l'été 2021
Soirée des associations
Rentrée scolaire
Atlas de la biodiversité
Mas Andrieu
Un historien au village
- III. Retour sur le budget
Situation et zoom sur les impôts
Prévision d'atterrissage
- IV. Les outils de communication et leur objectif
- V. Dégâts et incivilités
- VI. Votre avis sur les caméras de surveillance
- VII. Reportage photos
- VIII. Informations pratiques

Association La Cigale Verte

Née de la volonté de trois mamans de Cantagrils, l'Association la Cigale Verte a pour but d'organiser des événements sportifs et culturels.

L'association a organisé à Cantagrils une chasse au trésor fin août puis le 17 octobre une course de caisses à savon. Ces événements ont connu un vrai succès et d'autres sont à venir !

Plus d'infos sur notre Facebook ou par mail :
lacigalevertcantagrils@gmail.com.

À très bientôt.

“

Le mot de l'Élu

C'est avec étonnement que j'ai découvert ma nomination et mon accueil au sein de l'équipe Municipale en recevant un courrier officiel adressé par Monsieur le Maire.

En effet, lors de la campagne Municipale de 2020 j'étais positionné comme candidat suppléant sur la liste battue lors des élections.

Cette position rendait improbable mon élection au titre de conseiller municipal, néanmoins par « effet de domino » les démissions successives des élus de mon équipe m'ont permis d'accéder à une fonction de conseiller et d'être intégré au sein de la nouvelle équipe.

Passée cette surprise, je me suis lancé dans l'aventure avec plaisir mais avec un peu d'appréhension, car étant novice dans cette fonction, j'ai du découvrir les rouages et le fonctionnement d'une Commune.

Mon intégration dans ces missions a été facilitée par la volonté d'ouverture des nouveaux élus qui m'ont accueilli avec enthousiasme dans les commissions urbanisme, festivités, groupe scolaire et liste électorale.

Je peux ainsi apporter mon savoir-faire dans différents domaines, l'organisation d'événements festifs, la structuration d'une cantine avec la réalisation d'un audit du fonctionnement et du matériel, l'objectif étant de projeter une solution de restauration de qualité dans le cadre du nouveau groupe scolaire.

En conclusion, et avec un certain recul maintenant, je peux dire que je suis très impliqué et ravi d'apporter mon expérience et mon savoir-faire au service de notre Commune et de ses habitants !



Jean-Michel CLAREY



Festivités

Bilan de l'été

Nous avons fait le pari d'organiser des rendez vous festifs et culturels malgré un contexte peu favorable ... Nous avons bien fait car vous avez apprécié et êtes venus nombreux à nos différents moments de partage : théâtre, apéritifs, soirées musicales.

L'AFA a su organiser chaque semaine un concours de boules pour pouvoir réunir à nouveaux les amateurs de détente.

Ce fut aussi l'occasion de découvrir et mettre en lumière les associations et les professionnels du village qui ont répondu favorablement à notre initiative. Nous leur disons merci !

La présence des associations du village s'est aussi manifestée début septembre avec l'organisation d'une présentation de leurs activités afin d'élargir le périmètre de leurs adhérents pour 2021-2022.

Nous avons pu faire plaisir aux habitants du village lors des trois soirées organisées en juin et juillet dédiées au théâtre et aux concerts avec partage autour d'un verre et une conclusion par un beau feu d'artifice.

Pour notre équipe municipale, ce premier été festif fut une découverte sur le volet logistique et organisationnel. Cette expérience, nous a permis de mettre en évidence nos réussites et de noter des axes d'amélioration pour une prochaine édition.

Urbanisme

Réalisations :

- ◆ Cimetière, réorganisation du jardin des souvenirs (regroupement dans le même espace du jardin du souvenir et du columbarium)
- ◆ Remplacement des lampadaires obsolètes du parking jardin de Tranquille. Les anciennes installations étant irréparables du fait de la pénurie de pièces détachées.
- ◆ Mise en service des panneaux photovoltaïques à la salle Vert Paradis
- ◆ Liaison directe entre le village et Cantagrils : le chemin est entièrement cadastré

Soirée des Associations

Les associations du village ont pu organiser sous la houlette de l'APE une soirée destinée à présenter aux habitants du village leurs activités et obtenir de nouveaux adhérents. La soirée s'est déroulée dans la convivialité et a permis de mettre en lumière les nombreux talents présents dans notre village.



Les associations présentes et leurs contacts :

- ◆ **ALBE** - Astronomie : 06 30 74 26 72
- ◆ **3A** - Sport : 06 03 68 45 50
- ◆ **AFA** - Festivités : 07 88 17 79 97
- ◆ **ASFA** - Gym (adultes, ados ...) : 06 08 67 34 17
- ◆ **APE** - Animation des enfants de l'école : 06 77 36 11 76
- ◆ **BIBLIOTHÈQUE** - Lecture : 04 67 55 59 39
- ◆ **LES JARDINS DE LA COUTURE** - Couture : 06 99 41 70 59
- ◆ **ARGAIA** - Poterie : 07 81 16 79 98
- ◆ **ACM** - Animations enfants / ados : 07 49 85 79 84
- ◆ **ART DANS LA RUE** - Photographie : 06 99 45 26 51

Cette année ce sont 85 enfants qui sont accueillis dans notre école communale :

- Classe d'Élodie : 12 PS et 14 MS, avec Nadège, ATSEM
- Classe de Magali : 7 GS et 9 CP, avec Marie-Sandrine, ATSEM
- Classe de Stéphanie : 11 CE1 et 10 CE2
- Classe de Cédric : 11 CM1 et 11 CM2

Pas de changement donc au sein de l'équipe éducative, si ce n'est Anaïs qui prend le relais le jeudi durant le temps de décharge de Magali pour assurer ses missions de directrice. Concernant l'équipe communale, Nancy remplacera Sandrine à la cantine et à la garderie durant toute cette année scolaire et nous avons intégré un renfort en CDD.

En effet, c'est un retour en classe encore une fois très particulier qui a nécessité, de la part de l'équipe enseignante, du personnel communal en charge de la cantine et de la garderie, du personnel administratif et des élus concernés de réfléchir ensemble aux meilleures conditions d'accueil des enfants, dans le respect des contraintes encore en vigueur.

Le télétravail des parents n'étant plus la norme, nous avons dû concilier au mieux l'augmentation du nombre d'enfants inscrits à la garderie et à la cantine, le respect des règles en matière d'encadrement des enfants, la configuration des lieux (cantine notamment), les consignes sanitaires et les contraintes budgétaires.

Un vrai casse-tête qui n'aurait pas été possible sans la volonté de tous pour assurer les meilleures conditions d'accueil possibles pour les enfants. Nous tenons à souligner ici l'implication sans faille des équipes du périscolaire et du personnel administratif qui se démenent chaque jour, dans ces conditions particulières qui seront encore les nôtres pendant quelques mois, pour organiser les services et accompagner au mieux les enfants pendant les temps de déjeuner, de sieste et de garderie. Nous les remercions bien sincèrement, conscients qu'elles ont à cœur d'être toujours attentives au bien-être des enfants.

Nous souhaitons à tous une très bonne année scolaire.

Atlas de la Biodiversité

Portée par la Communauté des Communes de la Vallée de l'Hérault avec le soutien de l'office français de la biodiversité, l'élaboration de l'atlas de la biodiversité du territoire intercommunal a débuté, en vue d'un rendu fin 2023, après trois ans d'inventaires et d'analyses.

À quoi sert un ABC ?

Un atlas de la biodiversité permet de connaître, préserver et valoriser le patrimoine naturel (faune et flore d'un territoire). Grâce aux connaissances recensées dans le cadre de l'atlas, la biodiversité pourrait mieux être intégrée dans les projets privés ou publics, individuels ou collectifs, menés sur le territoire.

Un projet participatif

Pour élaborer l'atlas de la biodiversité communautaire, la CCVH s'appuie sur la participation des communes, des associations locales, des agriculteurs, des scolaires et plus largement des habitants du territoire.

Des inventaires participatifs se dérouleront pendant trois ans pour recenser les oiseaux, les mammifères tels que les chauves-souris, les insectes, et les plantes. En plus de cette contribution de la population, des scientifiques vont compléter les inventaires.

La propriété est donnée à la plaine agricole et viticole car l'importante biodiversité qui s'y loge est peu connue. Pourtant, de nombreuses espèces peuvent se révéler utiles à l'agriculture, notamment dans le cadre de la régulation des insectes ravageurs de la vigne ou de l'olivier.

Le Mas Andrieu

Le mas Grenouille, une oasis pour la faune sauvage

En achetant en 2020 un domaine de 100 ha au nord d'Argelliers, Michel Ancel, le créateur de Rayman, le célèbre jeu vidéo d'Ubisoft, invente une nouvelle manière de rendre la nature à ses habitants menacés, les animaux sauvages.

Jeune retraité après trente années dédiées à ses passions d'adolescent, le dessin et la création de jeux vidéos, il se consacre désormais « à ce qui m'a toujours attiré depuis ma toute petite enfance : la nature. » nous raconte l'heureux propriétaire de l'ancien mas Andrieu. « Ce mas a longtemps appartenu à une chercheuse du CNRS qui avait décidé de le ne pas « l'entretenir », la nature y est très préservée. » Mas Grenouille, c'est ainsi qu'il l'a rebaptisé : « parce que c'est un petit paradis, pour les grenouilles, les hérissons, les renards et des milliers d'autres espèces ».

Couvert à 95 % de forêts de chênes blancs et verts et de garrigues éparpillées autour d'un mas central bâti il y a près de trois siècles, le domaine, à l'écart de toute route, est riche en eau. Oiseaux migrateurs, rapaces, jusqu'à l'impressionnant aigle de Bonelli y trouvent ici un havre de sécurité et l'assurance de pouvoir se nourrir. « On y retrouve toute la chaîne alimentaire, des insectes aux petits rongeurs, ce qui fait du domaine une véritable réserve pour la faune sauvage. » Et un formidable outil d'observation et de pédagogie à l'environnement.

Comment contribuer ?

Enquêtes en autonomie, animations avec des experts, observations libres, vous avez le choix !

1 - Les enquêtes sont mises en ligne sur le site de la CCVH :

www.cc-valee-herault.fr/actionsetprojets/atlasdelabiodiversite-communautaire/commentcontribuer/

Où il est possible de télécharger le guide d'enquête, la fiche de présentation de l'espèce concernée et la fiche de relevé terrain. Retrouvez-y également la marche à suivre pour retourner vos contributions au service référent.

2 - Les animations de groupe sont régulièrement communiquées sur l'agenda du site de la CCVH.

3 - Vous pouvez publier toutes vos contributions, quelles que soient l'espèce et la période, sur iNaturalist (application mobile ou site web) et de partager vos plus belles découvertes sur le groupe Facebook : www.facebook.com/group/abcvalleeherault

Pour contribuer, c'est simple ! Sortez avec votre appareil photo ou votre smartphone et photographiez la biodiversité qui vous entoure, dans les rues de votre village ou lors d'une promenade en pleine nature. Et pensez à vous inscrire aux animations proposées si vous souhaitez être guidé dans cette démarche.

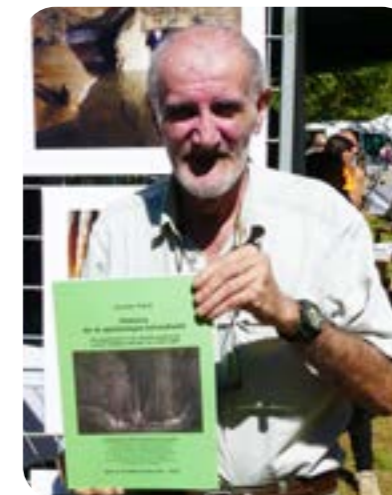
Car le projet de Michel Ancel dépasse largement les frontières de la « simple » préservation de la biodiversité. Aidé de plusieurs collaborateurs, parmi lesquels des scientifiques, il s'est converti en fin observateur de tout ce petit monde. Vidéos et publications scientifiques documentent les lieux qui accueillent régulièrement des spécialistes de la biodiversité intéressés par cette expérience unique sur notre territoire.



Bernard Tremoulet, premier adjoint en charge de l'urbanisme : « Nous sommes bien sûr très heureux du projet de Michel Ancel, il correspond parfaitement à notre philosophie et à ce que nous souhaitons pour notre commune et, au-delà, pour tout le territoire de la CCVH : préserver notre cadre de vie et donc sa biodiversité. La réserve sera également un très bel outil de connaissance pour beaucoup de nos concitoyens qui sont loin d'imaginer l'incroyable richesse faunistique de notre environnement. »



Un historien au village



Revenu à Argelliers en 2017 à l'occasion de la retraite, M. Christian Pioch, ancien cadre de la fonction publique, mais aussi historien n'a pas chômé ces dernières années en matière de recherches et de publications.

Peu après son retour, il publiait en 2018, en 252 pages une histoire de la commune d'Argelliers,

des origines à la Révolution, et est récemment devenu le nouveau président de l'association culturelle et patrimoniale Arts et Traditions rurales dont le siège administratif est désormais à Argelliers.

Finalisant ces deux dernières années des études entreprises parfois depuis longtemps, et également spéléologue, il a publié en 2020-2021 cinq nouveaux ouvrages.

1) une histoire de la cave à fromages dite grotte Vitalis à La Vacquerie (142 p., 25 €).

2) une histoire de l'ancienne église rurale et des fermes-châteaux de St-Martin de Castries (112 p, 25 €).

3) une histoire des familles Vernière d'Aniane, riches tanneurs et fabricants de crème de tartre qui possédèrent à Argelliers un très vaste domaine foncier (264 p., 25 €).

4) une histoire de la spéléologie héraultaise avant l'époque Martel, en 1760-1790 (140 p., 20 €).

5) et en ce mois d'octobre 2021 une monumentale monographie, en 208 pages, intitulée La Clamouse.

Cette dernière étude, pluridisciplinaire, porte sur l'histoire précise et détaillée de la source, des moulins, de l'exploration et de l'aménagement de la grotte de la Clamouse, à St-Jean-de-Fos, l'une des plus belles merveilles souterraines de France qui fut découverte à l'été 1945 à l'occasion d'une sévère sécheresse. Appuyée sur les archives personnelles des premiers explorateurs, sur les articles des revues spécialisées ou les articles de la presse, sur les photographies et plans d'époque, sur une montagne de documents parfois très anciens, depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours, cette étude est une captivante synthèse de l'état des connaissances sur l'un des sites majeurs des gorges de l'Hérault (208 p., 20 €).

Tous les ouvrages ci-dessus mentionnés, richement documentés et illustrés, sont disponibles auprès de l'auteur 6 route de La Boissière, 34380 Argelliers, christian.pioch@orange.fr ou 04.67.55.67.13. pour RV, ainsi qu'à la bibliothèque.

Taxe foncière : ce qu'il faut savoir

1. Les taux

Ils sont votés par la commune et l'intercommunalité (CCVH). Appliqués à la base d'imposition, ils permettent de calculer le montant des taxes leur revenant ainsi que celles revenant aux autres organismes publics.

- pour la TFPNB (taxes foncières sur propriétés non bâties) rien ne change, les taux pratiqués restent les mêmes que ceux des années précédentes (sauf GEMAPI peu significatif)

- pour la TFPB (taxes foncières sur les propriétés bâties), quelques changements significatifs :

Dans le cadre du transfert à la commune de la part départementale de la TFPB*, le taux de référence communal TFPB s'entend pour 2021 de la somme des taux communaux et départementaux appliqués en 2020, à laquelle s'ajoute l'augmentation communale votée en 2021. Cette augmentation est de seulement 1.90%, ce qui nous ramène à un taux de 18.35% (au lieu de 16.45% en 2020) auquel s'ajoute le taux du département 2020 de 21.45%. Désormais le taux communal, voté en Conseil Municipal est donc de 39.80%.

* transfert compensateur à la suppression de la TH (taxe d'habitation)

Les évolutions des taux 2021 sont récapitulées sur le tableau en page 6.

2. Les bases

Cette TFPB est établie à partir de la valeur locative de ces propriétés, divisée par deux de façon à prendre en compte les divers frais, gestion entretien et amortissement notamment. Cette valeur locative est fixée par l'administration lors des opérations de révision foncière et après consultation des commissions communales et intercommunales des impôts directs. Elle est mise à jour chaque année par application de coefficients forfaitaires d'actualisation et de revalorisation.

On constate donc une légère augmentation cette année, repérée sur le tableau en page 6, pour un montant de base, donné à titre d'exemple.

3. Les cotisations

Elles correspondent aux cotisations des locaux à l'adresse indiquée, pour l'année précédente (2020) et l'année en cours (2021), avec le détail de chaque organisme bénéficiaire. Le tableau en page 6 donne ce détail en fonction de la base type choisie à titre d'exemple (1000€).

4. Variation

Elle correspond à la variation des montants entre la ligne « cotisation 2020 » et la ligne « cotisation 2021 ». Le tableau en page 6 indique ces variations en valeur absolue et en pourcentage, toujours selon la base type choisie à titre d'exemple (1000€).

5. Cotisation lissée

Elle ne concerne que les locaux professionnels et correspond à la cotisation après application du dispositif de lissage en vue d'assouplir la conséquence d'éventuelles augmentations significatives.

6. Frais de gestion de la fiscalité directe locale

Il s'agit d'un pourcentage sur le montant de certaines taxes perçues par l'état en contrepartie de frais de conception et de rôle qu'il prend à sa charge. On constate la aussi une légère augmentation en 2021, indiquée à titre d'exemple sur le tableau en page 6.

7. Dégrèvement habitation principale

Un dégrèvement de 100 € est prévu pour les personnes de condition modeste âgées de plus de 65 ans et de moins de 75 ans au 1er janvier de l'année d'imposition (2021).

8. Taxes spéciales

Il s'agit de taxes d'équipement instituées au profit de certains établissements publics fonciers. On constate là aussi une légère augmentation en 2021.

9. Taxe ordures ménagères

Elle est perçue par l'intercommunalité (CCVH) qui est en charge de cette activité et est calculée proportionnellement au nombre de foyers de la commune. On constate une toute petite augmentation, consécutive notamment aux progrès accomplis et bons résultats obtenus en terme de tri sélectif.

10. Taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des risques Inondations)

Elle est instituée par l'intercommunalité (CCVH) qui en exerce la compétence, notamment dans la gestion du fleuve Hérault sur son territoire. On constate une augmentation significative cette année.



		Commune	Inter Communalité	8 Taxes spéciales	9 Taxes ordures ménagères	10 Taxes GEMAPI	Total cotisations
P R O P R I É T É S	1 Taux 2020	37,90%	3,19%	0,172%	17,03%	0,354%	
	1 Taux 2021	39,80%	5,19%	0,196%	17,61%	0,555%	
	Adresse						
	2 Base	1000	1000	1000	1000	1000	634
	3 Cotisations	398	52	2	176	6	
5 Cotisation lissée							
B Â T I E S	Adresse						
	2 Base						
	3 Cotisations						
	5 Cotisation lissée						
	Cotisation 2020	379	32	1,72	170	3,54	586
Cotisation 2021	398	52	1,96	176	5,55	634	
4 Variation	19 4,77%	20 38,54%	0,24 12,24%	6 3,29%	2,01 36,22%	47 7,43%	
6 Frais de gestion fiscalité locale directe 7 Dégrèvement habitation principale							

Suppression de la taxe d'habitation : - Un gain pour tous les contribuables

Dès 2020, 80 % des Français ont définitivement cessé de payer la taxe d'habitation sur leur résidence principale. En 2022, celle-ci sera payée, pour la dernière fois, par les foyers restants. Pour ces derniers, l'impôt sera progressivement supprimé à compter de 2021.

En remplacement de cette taxe d'habitation sur la résidence principale, les communes disposent de l'actuelle part départementale de la taxe foncière. Ainsi, la lisibilité pour le contribuable sera améliorée car le bloc communal percevra la totalité de cette taxe, dont il maîtrisera le taux.

Le lien fiscal avec les habitants est toutefois maintenu. D'abord avec les propriétaires, contribuant à la taxe foncière et éventuellement à la taxe d'habitation sur leurs résidences secondaires, mais aussi avec le reste de la population qui participe au financement des services publics locaux tels que la collecte des déchets ménagers, l'eau et l'assainissement.

Ainsi donc, même si la taxe foncière a quelque peu augmenté cette année, l'immense majorité des foyers fiscaux va être globalement gagnante sur sa fiscalité locale, l'abandon de la taxe d'habitation étant largement plus significative que la légère augmentation de la TFPB.

Création d'un budget annexe : - Un revenu pour la collectivité

L'autosuffisance énergétique de la nouvelle école ayant été une clause requise quant à l'obtention de subventions, il a été nécessaire de prévoir l'installation de panneaux photovoltaïques. Ces derniers ont donc été placés sur la toiture de la Salle Vert Paradis.

Ainsi donc, « Conformément à l'article L.2224-32 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes peuvent aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter toute installation de production d'électricité utilisant les énergies renouvelables. Pour ces installations, les communes bénéficient, à leur demande, de l'obligation d'achat de l'électricité produite. Dès lors que la puissance installée est supérieure à 3 Kwc, les injections d'électricité sur le réseau public de distribution sont cédées à titre onéreux.

La production d'électricité de source solaire exercée par une collectivité constitue une activité de service public qui, en raison de son objet et des modalités de son financement, présente un caractère industriel et commercial, quelle que soit la part destinée à la revente. »

Notre commune prévoyant de vendre l'énergie produite à la CESML (Coopérative d'Electricité de St Martin de Londres), nous devons ainsi être regardés comme exploitant un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) ; nous avons alors l'obligation, conformément aux dispositions de l'article L.1412-1 du CGCT, de créer à minima une régie dotée de la seule autonomie financière.

Les opérations de cette régie doivent être individualisées dans un budget annexe et distinct comprenant son propre compte et appliquant la même nomenclature que le budget principal.

Budget 2021 :

Quelques rappels :

Le budget communal est voté annuellement et autorise les dépenses et recettes prévues par la commune pour une l'année civile en cours. Il énonce et détaille aussi précisément que possible l'ensemble de ces recettes et de ces dépenses. Le budget se structure en deux sections, fonctionnement et investissement, elles-mêmes scindées en chapitres et sous-chapitres (les articles).

La section de fonctionnement

Cette section regroupe :

- Les dépenses relatives au fonctionnement de la collectivité : charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, les intérêts de l'emprunt, les subventions aux associations ...
- Les recettes que la collectivité peut percevoir : impôts locaux, produit des services municipaux, des locations, dotations de l'État ...

La section d'investissement

Elle concerne essentiellement des opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la Ville et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux.

Cette section regroupe :

- en dépenses : le remboursement de la dette (emprunt groupe scolaire) et les dépenses d'équipement (travaux en cours, groupes scolaire, voirie ...)
- en recettes : les réalisations d'emprunts, les dotations et subventions de l'État. (cumul des excédents de fonctionnement)

Les décisions modificatives

En cours d'année, des décisions modificatives peuvent être prises pour ajustement des prévisions et modifient de fait le budget initial. Elles sont actées par des délibérations du Conseil Municipal qui autorisent le Maire à mandater des dépenses complémentaires. Ces décisions ne sont pas limitées en nombre et peuvent être adoptées à tout moment après le vote du budget.

Prévisions d'atterrissage 2021

Pour cette année, les dépenses et les recettes inscrites au budget voté en avril 2021 se réalisent en grande majorité conformément aux prévisions car seules quelques décisions modificatives mineures seront prises. Elles concernent essentiellement des ajustements en matière de charges salariales, des embauches complémentaires ayant été nécessaires pour parfaire à l'efficacité de l'organisation de l'activité périscolaire. Ainsi donc les résultats attendus pour 2021, sur les deux sections, devraient être conformes aux prévisions budgétaires votées en avril.

1

Site Internet

Ce site rend différents services destinés aux habitants :

- Il permet de recenser l'ensemble des liens utiles
- Il regroupe toutes les informations officielles
- Il met en lumière les événements festifs du village et de la région
- Il permet aux associations d'être visibles

www.argelliers.fr

2

Newsletter

Ce canal de communication permet d'adresser des nouvelles directement par mail aux 522 abonnés. Ces informations agrègent un résumé des principaux articles du site internet.

522 abonnés

3

Voisins vigilants

Cette fonction destinée aux habitants et à la mairie doit être utilisée uniquement dans les cas d'urgences suivants (elle génère des mails/SMS et notifications sur les smartphones) :

- Vol ou tentative
- Risque incendie - inondations
- Dégradation
- Nuisance sonore importante
- Accident majeur

Tout ce qui est du ressort de la police, des pompiers ou du SAMU.

255 abonnés sur la commune

4

Voisins vigilants Gazette

Cette fonction destinée aux habitants et à la mairie doit être utilisée uniquement pour de l'entre-aide ou le partage d'informations non vitales :

- Perte d'animaux, chats ou chiens errants
- Covoiturage
- Prêt de matériel, dons ou services entre voisins...

255 abonnés sur la commune

5

Journal papier

Il permet à chaque publication de donner des nouvelles sur la vie du village et la gestion de la commune (budget, urbanisme, projet majeurs ...) Il est distribué à tous les habitants dans leurs boîtes aux lettres.

Trimestriel

6

Allo Mairie

Ce numéro de téléphone ouvert à tous les habitants permet de signaler par SMS ou téléphone des pannes ou des dégâts constatés sur le domaine public :

- École
- Salle des fêtes
- Tennis
- Lampadaires
- Chaussées
- Divers / autres

06 31 72 59 50

7

Panneaux d'affichage géants

Ces panneaux grand format visibles aux entrées de Cantagrils et du village permettent de restituer les prochains événements festifs du village et des environs. Ils sont gérés par le prestataire Médiaffiche. Des changements majeurs (recyclage, vaccination, sécurité ...) peuvent aussi être visibles sur ces deux panneaux.

Entrée du village et de Cantagrils

8

Panneaux d'affichage petit format

Ils regroupent toutes les informations officielles, certains sont utilisables pour les associations et les habitants.

Village - Hameaux - Mairie

Dégâts et incivilités

Nous avons été confrontés à de multiples incivilités dans le village sur les biens communaux ou privés.

Dégradations sur le terrain de tennis, pièges installés en travers des chaussées, véhicules abimés ...

La photo ci-contre en illustre un exemple.

Ces incidents désagréables génèrent un climat délétère de méfiance et induisent des charges financières inutiles pour le budget de la commune. Nous avons signalé à plusieurs reprises ces faits auprès des forces de l'ordre. Leur action s'est concrétisée par des passages réguliers dans le village.

Cette intervention de la gendarmerie étant nécessaire mais insuffisante pour notre sérénité, nous recherchons d'autres solutions. Nous envisageons notamment l'installation de caméras de surveillance dans certains endroits stratégiques.

Pour mesurer votre sensibilité sur ce thème de la sécurité et de la solution proposée nous vous demandons de vous exprimer librement et de retourner le questionnaire anonyme joint dont modèle ci-dessous.



(Questionnaire à remplir en annexe)

Questionnaire sur les caméras de surveillance

Première question

Avez-vous été le témoin ou la victime d'une incivilité dans la commune (dégradation volontaire, nuisances, vols...)?

Deuxième question

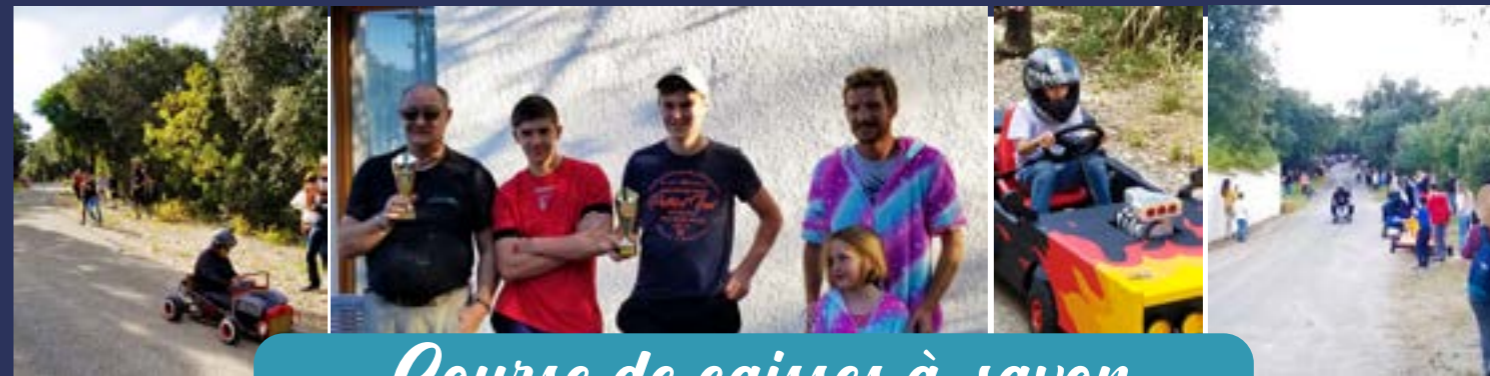
Ressentez-vous un sentiment d'insécurité ou de dégradation de comportement dans notre commune ?

Troisième question

Quel est votre avis sur la mise en place d'un système de surveillance qui respecte le cadre juridique français ?

Quatrième question

Si vous avez répondu défavorablement à la question précédente, quelles propositions alternatives auriez-vous pour lutter contre les incivilités ?



Course de caisses à savon



Soirée des associations



Théâtre et festivités



Travaux : agencement routes et nouvelle école



Reportage photos

Mairie Argelliers

2 rue du Presbytère 34380 Argelliers

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00-12h00 / 14h00-18h30

Du mardi au vendredi : 9h00-12h00

Tel : 04 67 55 65 75

Allo Mairie : 06 31 72 59 50

Mail : mairie@argelliers.fr

Site : www.argelliers.fr

Actes réalisables en mairie

Actes de naissance

Actes de décès

Actes de mariage et de pacs

Actes de livret de famille

Reconnaissance d'un enfant

Recensement militaire

Culte / Messe

Montarnaud : dimanche à 11h00

Argelliers, Saint-Paul, La Boissière et Vailhauquès :

dimanche 9h30 et samedi 18h00

(roulement une semaine sur deux)

Garderie municipale

De 7h30 à 8h35 et de 16h45 à 18h15

04 67 55 59 39 - 07 55 66 50 67

Bibliothèque

Mardi : 16h45 - 18h00

Samedi : 10h00 - 12h00

04 67 55 59 39

Services publics

Eau : La Saur 04 34 20 30 01

Dépannage 24h/24 : 04 34 20 30 08

Électricité : CESML 04 67 66 67 30

Services assainissement : CCVH 04 67 57 36 26

Pharmacies de garde : sur le site www.3237.fr

ou par téléphone : 32.37 (24h/24 service payant)

Journal d'informations municipales

Notre Argelliers n°5

Novembre 2021

Responsables communication :

Valérie GROS, Florence LAUSSEL, Vincent BOUBAL, Thierry AILLAUD

Imprimé en France (Occitanie) - Papier recyclable

Ne pas jeter sur la voie publique

Infos pratiques

